

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

62/II30 du 29/II/1982
DECRET N° /MTPS/DGTFP/FP.2103/2
Accordant une bonification de 3° échelons
à Monsieur CLOLO Gaston, Administrateur des
S.N.F de 4° échelon.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I.S.A.S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant Statut général des Fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-8-58 fixant le règlement sur la solde des
fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires ;

D.B :

(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisation des di-
verses catégories des cadres des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies
des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant Statut général des fonc-
tionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la ré-
vocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les disposi-
tions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des
fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/426/FP du 29-12-62 fixant le Statut des cadres de la
catégorie A des Services Administratifs et Financiers ;
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/630 du 27-12-80 portant déblocage des avancements
des agents de l'Etat ;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n° 80/644 du 28-12-80
portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérim des Membres du
Gouvernement ;
(/u le décret n° 81/049/MTPS/DGTFP/DEF du 28-1-81 portant promotion au
titre de l'année 1980 des Administrateurs des S.N.F (Travail et Administration Gé-
nérale) ;
(/u la lettre n° 2715/PCT/DPPI/MININFO du 2-11-81 du Membre du Parti Di-
recteur du Cabinet transmettant le dossier de l'intéressé ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 2-11-81 ;
(/u l'arrêté n° 3822/MTPS/DGTFP/DEF du 19.6.81 autorisant Monsieur CLOLO
Gaston, Administrateur de 4° échelon à se rendre en URSS pour préparer un 3° cycle
en sciences Sociales (Régularisation)
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant la prise d'effet du
point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégra-
tions, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er
§ 2 ;

(/u le Protocole du 5-8-70 portant équivalence des diplômes d'études et
des grades Scientifiques attribués en Union des Républiques Socialistes Sovié-
tiques et en République Populaire du Congo.-/

.../...

SECRET

Article 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 62/426/FP du 29-12-62 et du Protocole du 5-8-70 susvisés, Monsieur OLOLO Gaston, Administrateur de 4° échelon, indice 1110 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - S.A.F. - (Administration Générale), en service au Département Presse, Propagande et Information du PCT à Brazzaville, titulaire du Doctorat d'Etat, Option Philosophie, délivré par la Commission Suprême des Diplômes près le Conseil des Ministres de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS), qui bénéficie d'une bonification de quatre (4) échelons est avancé au 8° échelon de son grade, indice 1540 KOC = Néant.

Article 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 29 Novembre 1962

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSICHA. -

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre des Finances,

Itini Cassetoumba LEKOUNDOU. -

AMPLIATIONS :

JORFC 1
DGTEP/DEF 3
D.B. 3
D.C.F. 1
DEF-IDECLGIE 2
INTERESSE 1
DOESTER 3
SGCM/BC 2